



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 49460

Texte de la question

M. Jean Dionis du Séjour attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les problèmes liés la mobilisation des crédits tempête affectés à l'Aquitaine. L'enveloppe des crédits tempête relatifs au plan Chablis s'élève à 91,6 millions d'euros par an. La seule région Aquitaine devrait disposer de 30 % de cette enveloppe. Cependant, la région Aquitaine s'est vu attribuer en février seulement 14 millions d'euros. Depuis, il n'y a eu aucun autre versement. En conséquence, il souhaite lui demander si la totalité des sommes attribuées dans le cadre du plan Chablis sera effectivement versée aux sylviculteurs sinistrés en 2004.

Texte de la réponse

En 2004, les crédits affectés au nettoyage et à la reconstitution des forêts sinistrées s'élèvent, pour l'ensemble des régions, à près de 60 millions d'euros. Le montant de la dotation destinée à l'Aquitaine est de 20,4 millions d'euros ; il inclut deux délégations adressées en fin d'année. Dans un contexte budgétaire très contraint, le Gouvernement s'est donc attaché à maintenir un effort financier important en faveur de la reconstitution des forêts, et notamment de la forêt aquitaine. Cet effort sera poursuivi en 2005, dans la limite des crédits votés au titre de la loi de finances initiale pour 2005 et des mesures de gel budgétaire d'ores et déjà annoncées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49460

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8226

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1308